

COMMUNE DE SAINT MAURICE D'IBIE
Budget général

Convocation en date du 29 mars 2024
Séance du 10 avril 2024 à 19 heures

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 06-10-04-2024

SUR LE COMPTE DE GESTION 2023
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023
SUR L'AFFECTION DES RESULTATS

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	6
Nombre de suffrages exprimés*	9
Votes POUR	9
Votes CONTRE	0
Abstentions	0
* dont procuration	3

Présents : Florian THIBON, Serge Vallos, Philippe LOMBARDO, Mathieu ANDRÉ, Elodie EMENT, Sharon ARSAC

Absents/Excusés : Sébastien DUMEZ, Agnès GOLFIER, Françoise HERPIN, Pierre-Henri CHANAL, Maire.

Procurateur : Agnès GOLFIER à Sharon ARSAC, Françoise HERPIN à Elodie EMENT, Sébastien DUMEZ à Philippe LOMBARDO

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Serge VALLOS, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice deux mille vingt-trois dressé par Pierre-Henri CHANAL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et le compte de gestion du receveur municipal

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		115 680,16	3 868,29		3 868,29	115 680,16
Opérations de l'exercice	211 037,40	279 623,73	40 863,84	26 400,00	251 901,24	306 023,73
Totaux	211 037,40	395 303,89	44 732,13	26 400,00	255 769,53	421 703,89
Résultat de clôture		184 266,49	18 332,13			165 934,36
	Besoin de financement		18 332,13	au compte 001 Déficit d'investissement reporté		
	Excédent de financement		-	au compte 001 Excédent d'investissement reporté		
	Reste à réaliser		12 015,24			
	Besoin de financement		12 015,24			
	Excédent de financement					
	des restes à réaliser		30 347,37			
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement					
	2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de		30 347,37	au compte 1068 Investissement (Excédents de fonctionnement capitalisés)		
	et de		153 919,12	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté		

Reçu en sous-préfecture
de L'ARSENTE
17 AVR. 2024

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture et publié le 10 Avril 2024

La Maire, Pierre-Henri CHANAL



2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

et de

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; vote le compte de gestion ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

A Saint Maurice d'Ibie, le 10 avril 2024

Le président de séance

Serge VALLOS, 1er Adjoint

(Handwritten signatures and stamps)